

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 12h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-35

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 12h36.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum ;**
2. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture ;**
3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 611 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2025 pour fixer les conditions de perception;**
4. **Règlement No 609 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 198 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024**
5. **Règlement No 609 – Résolution d'adjudication d'emprunt**
6. **Période de questions du public* ;**
7. **Levée de la séance.**

* Conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-36

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 611 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perceptions

Madame Audrey Mailhot, conseillère

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 611 intitulé : *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 611 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception est déposé.**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-37

Règlement No 609 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 198 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 198 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
609	198 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 609, la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	16 400 \$	
2026.	17 000 \$	
2027.	17 800 \$	
2028.	18 500 \$	
2029.	19 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	109 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 609 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-38

Règlement No 609 - Résolution d'adjudication d'emprunt

Date d'ouverture :	9 décembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 décembre 2024
Montant :	198 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2024, au montant de 198 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
16 400 \$	3,35000 %	2025
17 000 \$	3,40000 %	2026
17 800 \$	3,45000 %	2027
18 500 \$	3,50000 %	2028
128 300 \$	3,55000 %	2029
Prix : 98,35000	Coût réel : 3,96777 %	

2 –CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS		
16 400 \$	3,97000 %	2025
17 000 \$	3,97000 %	2026
17 800 \$	3,97000 %	2027
18 500 \$	3,97000 %	2028
128 300 \$	3,97000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,97000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2024 au montant de 198 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 609. Ces billets sont émis au prix de 98,35000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC (12h43)

Conformément au *Code Municipal du Québec*, les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été posée par les citoyens présents durant la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-39

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 12h45.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier